

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1047

20 mai 2009

SOMMAIRE

6543 Luxembourg S.A.	50252	"Krap Nus S.A."	50256
Andromeda Investissement S.A.	50255	Kreativo Media S.à r.l.	50243
ANTENNE COLLECTIVE BURDEN asso- ciation sans but lucratif	50226	KRS Investment S.à r.l.	50252
Aqsacom International S.A.	50255	Lago Ladoga Investments S.A.	50249
Association luxembourgeoise des solidari- tés de proximité	50228	Leisure Invest S.à.r.l.	50246
Averna International S.A.	50211	Lucos S.A.	50212
Billalux S.A.	50230	Maeta S.A.	50227
Boss Concept IPC Sicav	50230	Mandarin Capital Management S.A.	50250
Café-Bar New Space S.à r.l.	50251	Mandy S.A.	50254
Carraro International S.A.	50210	Marshgate Morangis	50210
Cassian Finance S.A.	50212	Mushu S.A.	50219
Chu'mani	50243	Oliwa Holding S.A.	50225
Destiny Company S.A.	50245	PE-Beteiligungsgesellschaft S.à r.l.	50249
Fini International Luxembourg S.A.	50229	Philcars / West-Pneus S.à.r.l.	50243
fLAB Luxembourg S.à r.l.	50219	PORTUNATO & Cie S.A.	50211
Fomed S.A.	50243	RBC Capital Markets Arbitrage S.A.	50225
Foralux - Forage et Sciage Béton	50250	Résidence	50255
Future Prospects S.A.	50227	Rylux Trading S.A.	50231
Gaming VC Holdings S.A.	50247	Scantec S.à r.l.	50210
Gaming VC Holdings S.A.	50250	Sephir Holding S.à r.l.	50229
Genesi S.A.	50211	Sinex Investment S.A.	50224
Groupe Sotumec Sàrl	50251	SIX Pay S.A.	50253
HAMAB Holding S.à.r.l.	50210	Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l.	50248
Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l.	50233	Tong International S.A.	50252
ICEC Holding S.à r.l.	50253	TS Elisenhof Holdings S.à.r.l.	50247
ICEC Limited S. à r.l.	50254	TS Kingsway Investment S. à r.l.	50246
ILF dva S.à r.l.	50230	TSM International Sàrl	50251
Inteca S.A.	50249	TS Nautilus (Wamslerstrasse) S.à.r.l.	50248
International Parking S.A.	50212	TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l.	50246
Kanoba S.A.	50253	United Tiles S.A.	50225
Koch Nutrients Luxembourg S.à r.l.	50211	Vicus S.A.	50254
		VIPdent - Goldlux GmbH	50231
		WCC Vita-Center S.à r.l.	50224

Scantec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009057989/10.

(090066636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

HAMAB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.791.

Les comptes annuels au 30 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009057990/10.

(090066637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Carraro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 68.721.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009057991/10.

(090066638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Marshgate Morangis, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 101.302.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 mai 2009

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission de Mademoiselle Candice De Boni de sa fonction de Gérante Unique et ce, avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de Gérant Unique, avec effet immédiat:

* Effigi S.à r.l., établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.313

- Le nouveau gérant est nommé pour un mandat de durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour Marshgate Morangis

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009058220/24.

(090067635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

PORTUNATO & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009057993/10.

(090066639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Averna International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 38.928.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009057995/10.

(090066641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Genesi S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 90.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2009. Signature.

Référence de publication: 2009057997/693/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08658. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Koch Nutrients Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 143.761.

EXTRAIT

En date du 25 mars 2009, l'associé unique de la Société, Koch Minerals S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 45, Chemin des Primevères, 1701 Fribourg, Suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Fribourg (Suisse) sous le numéro 11106/1981, a changé sa forme sociale en société à responsabilité limitée et en conséquence sa dénomination sociale en Koch Minerals S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009058083/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Lucos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.892.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

LUCOS S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009057999/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00587. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Cassian Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.313.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 27 mars 2009:

Le conseil décide de:

1. prendre note de la démission de Monsieur Mickael Gil de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat,

2. de coopter la société Services Financiers Maponi Inc. avec adresse professionnelle 1000 rue de la Gauchetière Ouest, Suite 2900, H3B 4W5 Montréal (Québec), Canada en tant que administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009058002/7280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

International Parking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 146.016.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

H.P.-Beteiligungs AG., a Swiss Company, established in Bleicherweg 14, CH-8022 Zürich,

Here represented by Mrs. Annick Braquet, professionally residing in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "Société Anonyme":

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "INTERNATIONAL PARKING S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of incorporation.

Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of

shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Monday of May at 9.00 a.m. and for the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st 2009.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

H.P.-Beteiligungs AG.	1,000 shares
TOTAL	1,000 shares

All the shares have been fully paid up to ONE HUNDRED PER CENT (100%) by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes" at one (1).

2. The following are appointed directors:

- Mr José CORREIA, born on October 4th 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

- Mrs Géraldine SCHMIT, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

- Mr Damiano DELLA CA, born on April 20th 1948 in Brusio (Switzerland), professionally residing in Bleicherweg 14 CH-8022 Zürich.

3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes":

READ S.à r.l., having its registered office in 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under number B 45 083.

4. The directors' and Statutory Auditor "Commissaire aux comptes's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2014.

5. The registered office of the Corporation is established at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

H.P.-Beteiligungs AG, une société de droit suisse avec siège social au Bleicherweg 14 CH-8022 Zürich, ici représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "INTERNATIONAL PARKING S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième lundi de mai à 9.00 heures, et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

H.P.-Beteiligungs AG	1.000 actions
TOTAL	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.000.- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur José CORREIA, né le 04 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

- Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

- Monsieur Damiano DELLA CA, né le 20 avril 1948 à Brusio (Suisse), résidant professionnellement au 14 Bleicherweg CH-8022 Zürich.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

READ S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45 083.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social de la société est fixé au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2009. Relation: LAC/2009/16142. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009058361/242/363.

(090067780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Mushu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.416.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

MUSHU S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009058000/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00586. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

fLAB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 146.024.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-second of April.

Before Maître Alex WEBER, notary residing at Bascharage (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The limited company "Grupo Financal LAB S.L.", with registered office in Via Augusta 48, 5^o 2^a, E-08006 Barcelona, Spain, C.I.F. number register of commerce: ES-B64513534,

here represented by its managing director Mr. Oscar ALVAREZ, CEO, residing professionally at Via Augusta 48, 5^o 2^a, E-08006 Barcelona, Spain.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company under the name of 'fLAB Luxembourg S.à r.l.', which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the 'Company'), and in particular by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the 'Law'), as well as by the present articles of association (hereafter the 'Articles').

Art. 2. The object of the Company is the realisation of all economic and financial expert reports or opinions, counsel to firms concerning capital structure, industrial strategy and related questions, counsel and services concerning the merging and repurchase of firms, all technical, administrative and commercial organisation mandates as well as all activities connected with the profession of economic and financial expert or organisation counsel.

Moreover, the object of the Company is to provide to any natural person or corporate body and to any Luxembourg or foreign undertaking for collective investment general recommendations on transactions on financial instruments, counsel, information, research in investment and financial analysis, audit of financial performance as well as all administrative services. The Company can also proceed to the management or administration of assets for specialized investment funds subject to the law of 13th February 2007, under the condition not to fall under the amended law of 5th April 1993.

The Company may hold participations in any company exercising similar or complementary activities.

In general, the Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment and the development of its object. The enumeration above is to be interpreted in the broadest way possible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration. It can be dissolved according to the law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by two hundred and fifty (250) shares of fifty Euro (€ 50.-) each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Only one owner being admitted per share, towards the Company, the Company's shares are indivisible. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by a board of managers of two members. The managers need not to be shareholders. The managers may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated by the board of managers.

The board of managers may sub-delegate all or part of its powers to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 12. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 13. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on December 31st, 2009.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Grupo Financial LAB S.L., prenamed, declared to subscribe for 250 shares and has them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-) by contribution in cash in the same amount.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (€ 1.300.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr Oscar Alvarez Lopez, born in Madrid (Spain), on May 4th, 1968, whose professional address is at Via Augusta 48, 5° 2^a, E-08006 Barcelona, Spain.

- Mr Juan Sabé Solé, born in Barcelona (Spain), on September 23, 1940, whose professional address is at Via Augusta 48, 5° 2^a, E-08006 Barcelona, Spain.

The duration of the mandates of the managers and the auditor hereafter named is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg.

3) The sole shareholder resolves to nominate "MAZARS S.A.", with registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, R.C.S.L. Luxembourg B number 56.248, as independent auditor of the company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn at Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing person, the same signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "Grupo Financial LAB S.L.", avec siège social à Via Augusta 48, 5° 2^a, E-08006 Barcelone, Espagne, numéro du registre de Commerce ES-B64513534;

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Oscar ALVAREZ, Directeur Général, demeurant professionnellement à Via Augusta 48, 5° 2^a, E-08006 Barcelone, Espagne.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée, sous la dénomination de 'LAB Luxembourg S.à r.l.', qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après 'la Société'), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après 'la Loi'), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après 'les Statuts').

Art. 2. La Société a pour objet la réalisation de rapports d'expertise économiques et financiers, conseils aux entreprises concernant la structuration financière, la stratégie industrielle et d'autres questions liées, conseils et services concernant la fusion et l'acquisition d'entreprises, des mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes les activités liées à la profession d'expert économique et financier ou de conseiller d'entreprises.

En plus, la Société a pour objet de fournir à toute personne ou société et à tout organisme de placement collectif luxembourgeois ou étranger des recommandations concernant des transactions sur instruments financiers, conseils, informations, recherches et analyses d'investissement et financières, audit de performances financières de même que tous services administratifs. La Société peut également procéder à la gestion et à l'administration des actifs de fonds d'investissement spécialisés, qui sont soumis à la loi du 13 février 2007, sous condition de ne pas tomber sous le champ d'application de la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation dans d'autres sociétés exerçant des activités similaires.

D'une façon générale, la Société peut exercer toute activité qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

L'énumération précédente est à interpréter dans le sens le plus large possible.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute en conformité avec les lois en vigueur.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieure de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500.- €) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (50.- €) chacune.

Art. 6. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 12. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Les produits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Grupo Financial LAB S.L., préqualifiée, déclare souscrire les deux cent cinquante (250) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

50224

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Décisions de l'associée unique

1) L'associée unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Oscar Alvarez Lopez, né à Madrid (Espagne), le 4 mai 1968, ayant son adresse professionnelle au Via Augusta 48, 5° 2^a, E-08006 Barcelone, Espagne.

- Monsieur Juan Sabé Solé, né à Barcelone (Espagne), le 23 septembre 1940, ayant son adresse professionnelle au Via Augusta 48, 5° 2^a, E-08006 Barcelone, Espagne.

La durée des mandats des gérants et du réviseur ci-après nommé est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associée unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg.

3) L'associée unique décide de nommer "MAZARS S.A.", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, R.C.S.L. Luxembourg B numéro 56.248, comme réviseur d'entreprises de la société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ALVAREZ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 avril 2009. Relation: CAP/2009/1303. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 avril 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009058364/236/255.

(090067928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Sinex Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.855.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société en date du 29 février 2008

Le conseil d'administration décide de nommer la société PKF Abax Audit, avec siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg (n° B 142867), en tant que réviseur externe de la Société. Son mandat prendra fin à l'approbation des comptes au 31 Décembre 2007.

A Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009058003/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

WCC Vita-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.551.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54144 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009058055/211/12.

(090067097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 avril 2009, les mandats d'administrateurs de MM. John BURBIDGE, Ernest CRAVATTE, Donald Bruce MACDONALD, Mark STANDISH et Daniel ROSENBAUM, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2009.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de réviseur d'entreprises de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67.895, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058004/19.

(090067308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Oliwa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.000.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

OLIWA HOLDING S.A.

Daniele MARIANI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009058005/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00584. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

United Tiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.608.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

UNITED TILES S.A.

Giancarlo PELLATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009058006/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00581. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

ANTENNE COLLECTIVE BURDEN association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9142 Burden, 5, rue Jean-Pierre Gaspard.

R.C.S. Luxembourg F 6.232.

Statuten nach den Änderungen vom 12 März 2009

Art. 1. Name, Sitz. Die Vereinigung ohne Gewinnzweck trägt den Namen "ANTENNE COLLECTIVE BURDEN association sans but lucratif. Ihr Sitz ist 5, rue Jean-Pierre Gaspard L-9142 Burden.

Art. 2. Dauer. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt. Eine Auflösung der Gesellschaft kann jedoch nur unter Beobachtung von Art. 20 des Gesetzes vom 21. April 1928 erfolgen.

Art. 3. Gegenstand. Die Vereinigung hat zum Gegenstand ihren Mitgliedern im Bauperimeter der Ortschaft Bürden einen Multimedia Anschluss zu bieten.

Die Vereinigung kann alle Rechtsgeschäfte tätigen die hiermit direkt oder indirekt im Zusammenhang stehen und die Verwirklichung des Gegenstandes der Vereinigung fördern.

Art. 4. Mitglieder. Mitglieder der Vereinigung können nur Eigentümer oder Bewohner der Ortschaft Bürden werden unter Berücksichtigung, daß das anzuschließende Grundstück sich im Bauperimeter der Ortschaft Bürden befindet. Hierzu bedarf es eines schriftlichen Antrages an den Verwaltungsrat der über die Annahme oder die Ablehnung des Antrages entscheidet. Die Entscheidung des Verwaltungsrates wird dem Antragsteller schriftlich mitgeteilt.

Art. 5. Anschlussgebühr. Die Mitglieder der Vereinigung zahlen eine einmalige Einlage die durch das Reglement festgelegt wird. Von dieser Einlageleistung sind befreit:

- Neumitglieder die ein Haus oder eine Wohnung kaufen, in dem ein Anschluss vorhanden ist
- ein Erbe von je eines verstorbenen Mitglied
- oder ein Mieter der den Anschluss vom Mitglied übernimmt welches auf die Rückerstattung der Einlage verzichtet.

Art. 6. hinfällig.

Art. 7. Der jährliche Beitrag wird von der Mitgliederversammlung festgesetzt ohne jedoch 150€ zu übersteigen.

Art. 8. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, sie darf jedoch nicht weniger als 11 betragen.

Art. 9, 10, 11. hinfällig

Art. 12. Verwaltungsrat. Der Verwaltungsrat besteht aus 5 bis 11 Mitgliedern, welche von der Mitgliederversammlung für die Dauer von 4 Jahren gewählt werden. Nach 2 Jahren treten die Hälfte (nach unten abgerundet) durch das Los zu bezeichnende Mitglieder aus. Nach 4 Jahren sind die restlichen Mitglieder als austretend zu bezeichnen.

Art. 13. Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Präsidenten oder der Mehrheit des Verwaltungsrates so oft zusammen wie es die Interessen der Vereinigung verlangen. Alle Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen wobei die Stimme des Präsidenten bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist. Der Verwaltungsrat kann gültige Beschlüsse fassen falls die Hälfte (nach oben abgerundet) der Mitglieder an der Sitzung teilnehmen.

Art. 14. Die Rechte und Pflichten des Verwaltungsrates sind durch die gesetzlichen Bestimmungen geregelt. Die Vereinigung ist rechtsverbindlich verpflichtet falls die Urkunden die Unterschrift des Präsidenten und eines Mitgliedes des Verwaltungsrates tragen.

Art. 15. Aus seiner Mitte erwählt der Verwaltungsrat einen Präsidenten und einen Vizepräsidenten, den Sekretär und den Kassierer. Der Verwaltungsrat kann alle Rechtsgeschäfte beschließen und vornehmen im Rahmen des Gegenstandes der Vereinigung falls die Satzung keine gegenteiligen Bestimmungen enthält.

Art. 16. Mitgliederversammlung. Die Mitgliederversammlung findet jährlich im Laufe des Monat Januar statt wo die Jahresabrechnung und das Budget des kommenden Jahres zur Genehmigung vorgelegt werden. Die von der vorherigen Mitgliederversammlung bezeichneten zwei Kassen-Revisionen unterbreiten den Mitgliedern ihren Bericht. Die jährliche Mitgliederversammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern und den Kassen-Revisionen Entlastung. Entscheidungen und Beschlüsse der Mitgliederversammlung werden vom Präsident und vom Sekretär unterschrieben und in einem Register hinterlegt. Diese können von den Mitgliedern eingesehen werden.

Art. 17. Die Mitgliederversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder mit einfacher Mehrheit. Bei Stimmgleichheit ist das älteste Mitglied gewählt.

Art. 18. Für das Abhalten und die Befugnisse der Mitgliederversammlung gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 19. Unbeschadet der gesetzlichen Bestimmungen wird die Mitgliederversammlung vom Präsidenten einberufen oder von der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder. Die Einberufung erfolgt durch einfachen Brief.

Art. 20. Die Mitgliederversammlung muß die Reglemente oder die Abänderungen zum Reglement genehmigen die vom Verwaltungsrat ausgearbeitet wurden, jedoch haben die während eines Jahres ausgearbeiteten Reglemente provisorische Kraft bis zu ihrer Genehmigung oder Ablehnung durch die Mitgliederversammlung.

Art. 21. Die Beschlüsse der Mitgliederversammlung sowie der Text des oder der Reglemente kann auf Anfrage beim Verwaltungsrat zu jeder Zeit von den Mitgliedern oder auch von Drittpersonen eingesehen werden.

Art. 22. Mitglieder, die nicht an der Mitgliederversammlung teilnehmen können, können sich mittels einer schriftlichen Vollmacht durch andere Mitglieder vertreten lassen.

Art. 23. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 24. Satzungsänderung. Für die Satzungsänderungen finden die gesetzlichen Bestimmungen Anwendung.

Art. 25. Verwendung des Liquidationsvermögens. Das bei der Auflösung der Vereinigung vorhandene Vermögen wird, nach Abzug aller Schulden, der Gemeinde Erpeldingen zur Verfügung gestellt.

Art. 26. Für alle in diesen Statuten nicht besonders vorgesehene Punkte gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 und das innere Reglement.

Ausserordentliche Mitgliederversammlung vom 12 März 2009

Anwesenheitsliste:

Verwaltungsrat:

Ahles Jean-Marie, Devillet Serge, Feller Gilbert, Gary Raymond, Melchior Claude, Schmitgen Jos, Simon Carlo, Van Dyck Marc, Wies Jean-Pierre

Mitglieder:

Steve Angelsberg, Michaux Marc, Kopp Herbert

Programm (siehe Anhang 1)

1. Begrüssung durch den Präsident

2. Der Vorschlag für die Änderungen der Statuten wurden vorgetragen und erklärt. Die Änderungen der Statuten betrafen auch den Gegenstand der Vereinigung. Die Statuten (siehe Anhang 2) wurden von der Mitgliederversammlung einstimmig genehmigt.

Jean-Pierre Wies / Gilbert Feller

Präsident / Sekretär

Référence de publication: 2009058709/80.

(090067764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Maeta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.705.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

MAETA S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009058008/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00573. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Future Prospects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.449.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

FUTURE PROSPECTS S.A.

DIEDERICH Georges / REGGIORI Robert

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009058009/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00571. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Association luxembourgeoise des solidarités de proximité, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 14, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg F 7.945.

—
STATUTS

En date du 9 mars 2009,

Entre

Mesdames Beissel Marianne, Kayser Madeleine,

Messieurs Reuter Jean-Paul, Kridel Paul et Cornélius Emmanuel

et tous ceux qui les rejoignent ultérieurement en tant que membres, est constitué une association sans but lucratif de droit luxembourgeois, régis par les présents statuts et la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Dénomination

- Est créée par l'acceptation des présents statuts par les membres fondateurs, l'"Association luxembourgeoise des solidarités de proximité" dénommée ci-après l'association, association sans but lucratif, qui a son siège social à 14, rue du Berger, L-9161 Ingeldorf.

Objet, durée et liens

- L'association aura comme objet l'organisation et la promotion de manifestations, de projets et d'actions visant le renforcement des solidarités de proximité au Grand-Duché du Luxembourg ou ailleurs en Europe, telle la "Fête des Voisins" ou "Voisins solidaires" par exemple.

- L'association est créée pour une durée illimitée.

- L'association peut devenir membre de la "Fédération Européenne des Solidarités de Proximité" dont le siège social est à Paris, 17, rue Vernier, F-75017 pour l'atteinte de ses objets,

- L'association poursuit son action en toute indépendance politique, idéologique et religieuse.

Membres, cotisation

- L'"Association luxembourgeoise des solidarités de proximité" comptera au minimum trois (3) membres. Outre les membres fondateurs, les membres sont admis par le conseil d'administration suite à une demande écrite.

- Peuvent devenir membre toute personne jouissant de la personnalité juridique qui poursuit un but identique ou similaire à celui de l'association et qui accepte les présents statuts.

- La cotisation annuelle est fixée lors de l'assemblée générale ordinaire.

- Les membres peuvent se retirer de l'association en adressant leur démission par écrit au conseil d'administration.

- Seront exclus de l'association les membres qui agissent à l'encontre des statuts ou qui portent atteinte aux intérêts de l'association. L'exclusion d'un membre est prononcée par le conseil d'administration à la majorité des 2/3 des voix de ses membres.

- Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'auront aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine, ni sur les cotisations ou autres avoirs.

Assemblée générale

- L'assemblée générale ordinaire se tient régulièrement une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Elle pourra aussi être convoquée lorsque 1/5^e (20%) des membres le demandent, tel que prévu par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

- Tous les membres seront convoqués avec l'ordre du jour par écrit au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de la réunion.

- L'assemblée générale pourra délibérer sur des points qui ne figurent pas à l'ordre du jour, Ce cas devra cependant constituer l'exception.

- Les résolutions prises lors de l'assemblée générale seront consignées dans un rapport qui pourra être consulté sur simple demande.

Conseil d'administration

- Le conseil d'administration, composée de trois membres, est élu lors de l'assemblée constitutive. Son renouvellement, suite à la démission d'un de ses membres, se fera lors d'une réunion de l'assemblée générale.

- Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent. Le président du conseil d'administration invite à ces réunions.

- Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Dissolution

- En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera versé à une association suivant un but identique ou similaire,

Dispositions finales

- Les présents statuts peuvent être soumis à modifications, si les besoins futurs de l'association l'exigent. Celles-ci seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale composée d'au moins deux tiers des membres.

Fait à Hesperange, le 9 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058708/63.

(090068208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Sephir Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.208.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Sephir Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009058011/15.

(090066628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Fini International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.789.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fini International Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058022/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00788. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

ILF dva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.923.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique, en date du 21 avril 2009:

- 1- La démission du gérant de catégorie A, Monsieur Richard Boleat, a été acceptée avec effet au 31 mars 2009;
- 2- La démission des gérants de catégorie B, Monsieur Georges Deitz et Madame Sonja Linz, a été acceptée avec effet au 31 mars 2009;
- 3- La personne suivante a été nommée en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 31 mars 2009 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

4- Le transfert du siège social, avec effet au 31 mars 2009, du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009058078/799/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Boss Concept IPC Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 60.666.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den. Mai 2009.

DZ BANK International S.A.

Für Boss Concept IPC Sicav

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009058023/14.

(090067182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Billalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 94.681.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mai 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058025/14.

(090066678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

VIPdent - Goldlux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 96.339.

Koordinierte statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. Mai 2009.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009058058/231/14.

(090067115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Rylux Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 146.004.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss.

Lequel comparant, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise unipersonnelle, dénommée: RYLUX TRADING S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Aspelt.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'import et l'export de bière ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX (310,-) EUROS chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par l'actionnaire unique, Frank SIMON, préqualifié.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) euros, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE CENT CINQUANTE (1.150,-) EUROS.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Michel DE SMET, employé privé, demeurant à B-8420 Klemskerke, Heidebloemlaan, 18G.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Jérôme DOMANGE, employé privé, demeurant à F-57100 Thionville/Garche, 103, rue de Meilbourg.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal

les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SIMON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2009. REM 2009/530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009058172/218/113.

(090066720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.013.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of April,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Highbridge Offshore Senior Investments, Ltd., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under registry number 225142, here represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on April 17, 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, and in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), and these articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, units, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.5 The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares in registered form, with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1. The Company and its business is managed from Luxembourg by the Board composed of class A managers (hereafter the Class A Managers) and class B managers (hereafter the Class B Managers) appointed by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters, including the execution of documents, to one or more agents by the Board, provided that powers delegated to agents who are not residents of Luxembourg cannot extend beyond the implementation of Board decisions without discretion.

(iii) The Board cannot delegate management or control of the Company or its business to persons that are not residents of Luxembourg.

8.2. Procedure

(i) The Board, and any committee thereof, meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice in Luxembourg.

(ii) No notice is required if all members of the Board are present or represented. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iii) Subject always to article 8.1 above, a manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board, provided that a manager who is a resident of Luxembourg cannot grant such power of attorney to a manager who is not a resident of Luxembourg.

(iv) The Board can validly deliberate and act only if (a) a majority of its members, including at least one Class A Manager and one Class B Manager, is present or represented and (b) at least two managers are present. Resolutions of the Board are validly taken by the positive vote of the majority of the managers present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(v) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that any such meeting must be initiated in Luxembourg and that any manager that does not reside in Luxembourg must dial-in, video conference-in or otherwise access the meeting after it has been initiated. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting duly convened and held.

(vi) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers being necessarily one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the managers

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, Highbridge Offshore Senior Investments, Ltd., represented as stated hereabove, declares to subscribe for all the one hundred (100) shares, with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

The shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1) Ms Faith Rosenfeld, Managing Director of Highbridge Principal Strategies, LLC, born on 22 December 1951 in Massachusetts, U.S.A, with professional address at Highbridge Principal Strategies, LLC - 9 West 57th Street, 27th Floor, New York, NY 10019, U.S.A, is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period;

2) Mr Matthieu Boulanger, Managing Director, born on 2 December 1975 in Evreux (France) with professional address at Highbridge Principal Strategies (UK), LLP - 25 St. James's Street, 2nd Floor, London, SW1A1HA England is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period;

3) Mr Robert van 't Hoefft, Deputy Managing Director of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A, born on 13 January 1958 in Schiedam, the Netherlands, residing at 4A, rue Brouch, L-6930 Mensdorf, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as Class B manager of the Company for an indefinite period;

4) Mr Thierry Drinka, Head of Finance, born on 11 October 1968 in France with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Class B manager of the Company for an indefinite period; and

5) The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Highbridge Offshore Senior Investments, Ltd., un exempted company constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman, sous le numéro de registre 225142, représentée par David Benhamou, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 17 avril 2009.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, d'intérêts et de valeurs tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations, prises d'intérêts et valeurs. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et les autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à des investissements directs ou indirects dans des propriétés mobilières et immobilières, y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

3.5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il peut être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.4 La Société peut racheter ses parts sociales à condition qu'elle ait suffisamment de réserves distribuables à cet effet, ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1. La Société et ses affaires sont gérées de Luxembourg par le Conseil composé de gérants de catégorie A (ci-après les Gérants de Catégorie A) et de gérants de catégorie B (ci-après les Gérants de Catégorie B) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques, y compris la signature de documents, peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil, à condition que les pouvoirs délégués à des agents non-résidents de Luxembourg ne peuvent s'étendre au-delà de l'exécution de décisions du Conseil de façon non-discrétionnaire.

(iii) Le Conseil ne peut pas déléguer la gestion ou le contrôle de la Société ou ses affaires à des personnes non-résidentes de Luxembourg.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil, et tout comité y relatif, se réunit sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation à Luxembourg.

(ii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iii) Toujours sous réserve de l'article 8.1 ci-dessus, un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil, sous réserve qu'un gérant qui est résident de Luxembourg ne peut pas donner un tel pouvoir à un gérant non-résident de Luxembourg.

(iv) Le Conseil peut délibérer et agir valablement seulement si (a) une majorité de ses membres, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, est présente ou représentée et (b) au moins deux gérants sont présents. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité positive des voix des gérants présents ou représentés, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(v) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, à condition qu'une telle réunion soit engagée à Luxembourg et que tout gérant ne résidant pas à Luxembourg joigne la conférence téléphonique, la vidéoconférence ou prenne part de toute autre manière à la réunion après qu'elle ait été initialisée. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants étant nécessairement un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants

9.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris conformément aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), lorsque le nombre des associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation de ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associée ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions collectives à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaires aux comptes - Réviseurs d'entreprises

13.1. Si le nombre des associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle des opérations de la Société est effectué par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, lesquels ne doivent pas nécessairement être des associés.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(iv) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi luxembourgeoise applicable (y compris la Loi) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public de la législation luxembourgeoise applicable (y compris la Loi), à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, Highbridge Offshore Senior Investments, Ltd., représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérés par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1) Madame Faith Rosenfeld, administrateur délégué de Highbridge Principal Strategies, LLC, né le 22 décembre 1951 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au Highbridge Principal Strategies, LLC - 9 West 57th Street, 27th Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

2) Monsieur Matthieu Boulanger, administrateur délégué, né le 2 décembre 1975 à Evreux (France), avec adresse professionnelle au Highbridge Principal Strategies (UK), LLP - 25 St. James's Street, 2nd Floor, Londres, SW1A1HA Angleterre, Royaume Uni, est nommé gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

3) Monsieur Robert van 't Hoef, administrateur délégué d'Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. né le 13 janvier, 1958 à Schiedam, les Pays-Bas, résidant au 4A, rue Brouch, L-6930 Mensdorf, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie;

4) Monsieur Thierry Drinka, responsable financier, né le 11 octobre 1968 en France, résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie; et

5) Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, est suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Benhamou et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 avril 2009, Relation: LAC/2009/15990. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058324/5770/507.

(090067729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Philcars / West-Pneus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 1A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 136.250.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mai 2009.
Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009058060/243/12.

(090067137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Fomed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 90.805.

*Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par conférence téléphonique le 11 décembre 2008
à 16.00 heures*

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg
au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Marco Sterzi
Administrateur

Référence de publication: 2009058063/9125/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Kreativo Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 127.452.

La société FIDUCIAIRE DE TREVES S.C., RCS E1915, a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société
KREATIVO MEDIA S.à r.l., 74, rue de Merl, L-1246 Luxembourg, R.C.S. Section B 127452.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

FIDUCIAIRE DE TREVES
Signature
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2009058069/723/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Chu'mani, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7435 Hollenfels, 1, am Eck.
R.C.S. Luxembourg F 7.946.

STATUTS

Betzen Christiane, 1, am Eck L-7435 Hollenfels; Luxembourgeoise; pédagogue sociale
Weber Gilles; 1, am Eck L-7435 Hollenfels; Luxembourgeois; étudiant
Migge Lars; 1, am Eck L-7435 Hollenfels; allemand; bijoutier

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

1. Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "Chu'mani" association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège de l'association est établi au 1, am Eck L-7435 Hollenfels

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute en tout temps suivant les dispositions des articles spécifiques de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 4. L'association a pour objet:

de promouvoir la culture amérindienne par des activités artistiques et culturelles,

de faire connaître, par des activités d'orientation pédagogique, le mode de vie et les traditions des Indiens.

de promouvoir une éducation qui vise la sensibilisation aux problèmes écologiques de notre civilisation.

de réunir les représentants de divers domaines dans un esprit d'échange d'idées et d'innovations au Luxembourg et à l'étranger.

Cette énumération étant indicative et non limitative.

2. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions, Cotisations

Art. 5. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 6. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de deux mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 8. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut pas être supérieure à cinquante Euros.

3. L'assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. La convocation se fait par voie écrite ou orale au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. La convocation indique l'ordre du jour.

Art. 12. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf si deux tiers des membres présents donnent leur accord.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement Indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers de membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

a. la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,

b. la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,

c. si, la seconde assemblée, le deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 15. Un procès-verbal contenant les résolutions prises lors de l'assemblée générale sera dressé par le secrétaire ou par un autre membre du conseil d'administration et conservé au siège social de l'association. Il pourra être consulté par tous les membres ou tiers de l'association. Les procès-verbaux des assemblées sont signés par deux membres du conseil d'administration.

4. Conseil d'administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de trois années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que d'autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire envoie les invitations et écrit les comptes rendus des réunions, le trésorier gère les comptes et les finances de l'association, d'autres membres peuvent prendre en charge l'un ou l'autre dossier en particulier. Les candidatures doivent parvenir au conseil d'administration par voie écrite ou orale, avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Art. 17. La démission et l'exclusion d'un administrateur sont régies par l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et le avoires de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, une signature de membres en fonction sont nécessaire.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit suivant les besoins de l'association sur convocation d'un ou de plusieurs administrateurs.

Art. 21. Le conseil d'administration délibère valablement si la moitié des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

5. Dissolution

Art. 22. La dissolution ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale en se conformant à l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 23. En cas de dissolution, les fonds de l'association seront mis à la disposition d'une autre association sans but lucratif dont l'objet est similaire à celui de l'association dissoute.

6. Modifications statutaires

Art. 24. Les modifications des statuts auront lieu conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

7. Autres dispositions

Art. 25. Tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 26. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication de modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 27. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Fait à Luxembourg lors de la dernière assemblée générale en date du 5 mai 2009 par les membres fondateurs. Le comité d'administration suivant a été arrêté:

C. Betzen / G. Weber / L. Migge.

Référence de publication: 2009058417/102.

(090068294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Destiny Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.111.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration tenu le 5 mai 2009

Le 5 mai 2009, le conseil d'administration de Destiny Company SA ("la société"), a décidé de:

- De transférer le siège social de la Société du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 mai 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur - Délégué
Doeke van der Molen
Permanent Representative

Référence de publication: 2009058079/16.

(090066897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.486.175,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.553.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de TS Nautilus Holdings S. à r.l. prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que le siège social de TS Nautilus Holdings S. à r.l., associé unique et gérant unique de la Société, a été transféré de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38, avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009058084/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Leisure Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.119.

—
Extrait de résolution prise par le conseil de gérance le mai 5, 2009

Le 6 mai 2009, le conseil de gérance de Leisure Invest Sarl ("la société"), a pris la résolution suivante:

- De transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2009058089/16.

(090066890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

TS Kingsway Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.386.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de TS Kemble S. à r.l. prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que TS Kemble S. à r.l., associé unique de la Société, a été transféré du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009058085/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

TS Eisenhof Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.939.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que le siège social de TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., associé unique et gérant unique de la Société, a été transféré du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009058086/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Gaming VC Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.348.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 février 2009 que:

- Les cooptations de M. Karl DIACONO, demeurant au No 3 Alley 15 Main Street, Zebbug, Malta et de M. Richard Quentin Mortimer COOPER, demeurant au 160 Coleherne Court, Redcliffe Gardens, SW5 0DX London, UK, ont été ratifiées. Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010.

- La nomination en tant que commissaire aux comptes de Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen et enregistré sous le numéro B 43 298 au RCS Luxembourg, en remplacement de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistré sous le numéro B 103 590 au RCS Luxembourg, a été acceptée. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2008.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2009058098/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

TS Nautilus (Wamslerstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.289.125,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.540.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de TS Nautilus Holdings S. à r.l. prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que le siège social de TS Nautilus Holdings S. à r.l., associé unique et gérant unique de la Société, a été transféré du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009058087/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.139.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l. prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que le siège social de TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., associé unique et gérant unique de la Société, a été transféré du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009058092/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Lago Ladoga Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.129.

—
Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 6 mai 2009

Le 6 mai 2009, le conseil d'administration de Lago Ladoga Investments SA ("la société"), a décidé de:

- De transférer le siège social de la Société de 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Doeke van der Molen

Permanent Representative

Référence de publication: 2009058093/16.

(090066874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Inteca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.591.

—
Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 6 mai 2009

Le 6 mai, 2009, le conseil d'administration de Inteca SA ("la société"), a décidé de:

- De transférer le siège social de la Société de 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur Délégué

Doeke van der Molen

Permanent Representative

Référence de publication: 2009058095/16.

(090066870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

PE-Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.062.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 avril 2009

L'Assemblée a nommé comme gérant additionnel, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Bernd-Dieter Kiehl, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour PE-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

12, rue Guillaume Kroll

L-1882 LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058214/17.

(090067629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Gaming VC Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.348.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 5 décembre 2008 que:

- Les démissions en tant qu'administrateurs de M. Adrian SMITH, demeurant au 119, Springline Drive, 32963 Vero Beach, USA et de M. Gerard CASSELS, demeurant au 324, Leith Walk, EH6 5 BU Edinburgh, Scotland, UK, ont été acceptées. M. Gerard CASSELS démissionne également de sa fonction d'administrateur délégué;

- M. Karl DIACONO, demeurant au No 3 Alley 15 Main Street, Zebbug, Malta et M. Richard Quentin Mortimer COOPER, demeurant au 160 Coleherne Court, Redcliffe Gardens, SW5 0DX London, UK, ont été cooptés en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale se tenant en 2009.

Le conseil d'administration soumettra ces cooptations à l'assemblée générale, lors de sa première réunion en 2009, pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2009058100/19.

(090068414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 271.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.240.

RECTIFICATION

Rectification du document L080150649.04, déposé le 10/10/2008 et destiné à la publication.

La durée du mandat de l'administrateur Mr. Enrico RICOTTA se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 et non en 2009 comme précédemment indiqué sur le document publié.

La durée du mandat de l'administrateur Mr. Gao JIAN se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 et non en 2009 comme précédemment indiqué sur le document publié.

La durée du mandat de l'administrateur Mr. Zhu XINQIANG se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 et non en 2009 comme précédemment indiqué sur le document publié.

La durée du mandat de l'administrateur Mr. Alex SCHMITT se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 et non en 2009 comme précédemment indiqué sur le document publié.

La durée du mandat de l'administrateur Mr. Pietro Vitale Antonio MODIANO se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 et non en 2009 comme précédemment indiqué sur le document publié.

La durée du mandat de l'administrateur Mr. Fabio Alberto ROVERSI MONACO se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 et non en 2009 comme précédemment indiqué sur le document publié.

La durée du mandat de l'administrateur Mr. Alberto G. FORCHIELLI se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 et non en 2009 comme précédemment indiqué sur le document publié.

La durée du mandat de la personne chargée du contrôle des comptes Deloitte S.A. se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 et non en 2009 comme précédemment indiqué sur le document publié.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2009058107/27.

(090068395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Foralux - Forage et Sciage Béton, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 53.610.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 avril 2009**Première résolution*

La démission de Monsieur Jean-Pierre Sabus est acceptée.

Deuxième résolution

Il est décidé de nommer en tant que gérant pour une durée indéterminée Monsieur Sacha Olinger, né le 8 janvier 1980 à Luxembourg, demeurant à 12, rue de Schouweiler, L-4945 HAUTCHARAGE.

Fait à Kehlen, le 23 avril 2009.

Foralux - Forage et Sciage Béton

Signature

Référence de publication: 2009058120/16.

(090068327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Café-Bar New Space S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 51.653.

—
DECLARATION

Il résulte d'une lettre adressée à la société "Café-Bar New Space S.à r.l.", que Madame Sandra Cristina Aderneira Herniques, née le 27 juin 1980 à Ferreira Do Zezere (Portugal), demeurant 215, route de Longwy à L-1941 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant administratif avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Sandra Cristina Aderneira Herniques.

Référence de publication: 2009058111/11.

(090068347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Groupe Sotumec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 113.881.

—
Déclaration de cession de parts sociales

La société Ennings S.A., ayant son siège social au 13, Francis Rachel Street First Floor, Suite SY-Vittoria Mahe (Seychelles), détenant 100 parts sociales de la société Groupe Sotumec Sàrl, a cédé la totalité de ses parts sociales, de sorte que la nouvelle répartition est la suivante:

- Bordon Antonio	51 parts sociales
- Agoumimelcha Saïd	49 parts sociales
Soit un total de	100 parts sociales

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que nécessaire, le 11 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour Groupe Sotumec Sàrl

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058125/19.

(090068321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

TSMM International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 131.113.

—
Déclaration de cession de parts sociales

- Bordon Antonio	51 parts sociales
- Agoumimelcha Saïd	49 parts sociales
Soit un total de	100 parts sociales

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que nécessaire, le 11 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour TSMM International SARL

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058142/16.

(090068308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

KRS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.150.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.796.

Suite à un acte de cession sous seing privé du 26 juin 2008, par lequel la société LOUV S. à r.l. a cédé ses 3 parts sociales à la société FITRUS LIMITED, la situation actuelle est la suivante:

- les 215.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société KRS INVESTMENT S. à r.l. sont détenues par la société FITRUS LIMITED, Limited company, avec siège social au PO Box 873, Road Town, BVI - Tortolla, Iles Vierges Britanniques.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour KRS INVESTMENT S. à r.l.

SGG S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009058144/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04268. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Tong International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 29.630.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social en date du 8 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Tong International S.A. tenue en date du 8 avril 2009 que

1. La démission de la société Plaza Management Overseas S.A., de son mandat d'Administrateur de la société Tong International S.A., est acceptée.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Jan Van Holsbeeck

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009058217/16.

(090067630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

6543 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 81.628.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 mars 2009 que:

- Monsieur Ernst LÜBKE, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1273 Arzier (Suisse), Monsieur Christian ROCHET, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1260 Nyon (Suisse), 65, route de Boiron, et Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant venus à expiration.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire de comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058223/23.

(090067830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

SIX Pay S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil d'administration de SIX Pay S.A. en date du 6 avril 2009, que la société ERNST & YOUNG, dont le siège social est située 7, parc d'Activité du Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, a été nommée réviseur de SIX Pay S.A.

A Luxembourg, le 9 avril 2009.

Mr Hans-Martin Moser / Ms Dorothee Ciolino.

Référence de publication: 2009058222/11.

(090067708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

ICEC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 144.514.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors du Conseil de gérance tenu en date du 20 avril 2009 que Monsieur Dirk VAN MEURS, né le 8 janvier 1944 à Hilversum (NL), demeurant à 70, Goldsworth Road Woking Surrey GB- GU21 6LQ Royaume-Uni est nommé aux fonctions de Président du Conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058224/15.

(090067833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Kanoba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.532.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} avril 2009 que:

- Monsieur Renato PICCIOTTO, banquier, demeurant professionnellement à Genève (Suisse), Monsieur Lorenzo PIAGET, conseiller fiscal, demeurant à Lausanne (Suisse), Monsieur Francis DIDELOT, banquier, demeurant à Genève (Suisse) et Monsieur Gérald CALAME, comptable, demeurant à Genève (Suisse), ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs de la société.

- la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle, a été reconduite aux fonctions de commissaires aux comptes de la société.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058230/22.

(090067898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

ICEC Limited S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 144.513.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors du Conseil de gérance tenu en date du 20 avril 2009 que Monsieur Dirk VAN MEURS, né le 8 janvier 1944 à Hilversum (NL), demeurant à 70, Goldsworth Road Woking Surrey GB- GU21 6LQ Royaume-Uni est nommé aux fonctions de Président du Conseil de gérance.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058226/15.

(090067837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Vicus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.781.

—
AUSZUG

Aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche außerordentlich am 27. April 2009 in L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim abgehalten wurde geht hervor dass:

- Herr Markus PAQUET, wohnhaft in Remich (Luxemburg) mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsrat der Gesellschaft abberufen wurde.

- Herr Dieter APPREDERIS, Rentner, wohnhaft in D-66740 SAARLOUIS, Tulpenweg 1 zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt wurde.

Das Mandat des Herrn APPREDERIS endet bei der Jahresgeneralversammlung, welche im Jahre 2010 abgehalten wird. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. April 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009058227/20.

(090067865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Mandy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.272.

—
EXTRAIT

Il ressort de la décision du conseil d'administration du 4 mai 2009 que:

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009058243/19.

(090068357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Aqsacom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 93.982.

L'adresse de l'administrateur de catégorie A et administrateur-délégué Monsieur Gilles BLANC est dorénavant modifiée comme suit:

Monsieur Gilles BLANC, directeur, demeurant au 1A Bemmersyde ave, Brighton, VIC 3186 Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058239/12.

(090068304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Résidence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7256 Walferdange, 2, rue Josy Welter.
R.C.S. Luxembourg B 11.055.

Depuis le 28 décembre 2006, le capital social de la société à responsabilité limitée RESIDENCE est détenu comme suit:

FIDCORP LIMITED, Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar: 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058240/12.

(090068310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Andromeda Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 86.120.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Pascal WAGNER, avec adresse professionnelle au 81, rue JB Gillardin à L-4735 Pétange, agissant en qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de Andromeda Investissement S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 86.120 constituée le 17 janvier 2002 par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 464 de l'année 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 janvier 2009 par acte du notaire Georges d'Huart, non encore publié au Mémorial.

Le comparant agit en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société telle qu'enregistrée dans la résolution circulaire du conseil d'administration du 21 avril 2009 (la «Décision du Conseil d'Administration») dont une copie après avoir été signée ne varietur pas les parties comparantes est annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité de délégué du conseil d'administration (le «Délégué»), a requis le notaire d'acter les déclarations qui suivent:

I. L'article 5, paragraphe 2, des statuts de la Société stipule que:

"Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à quatre cent mille euro (EUR 400.000), représenté par quarante mille (40.000) actions autorisées non émises ayant chacune une valeur nominale de dix euro (EUR 10) permettant de porter le capital social émis de la Société à cinq cent mille euro (EUR 500.000). Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions supplémentaires (et/ou des instruments convertibles en actions ou donnant un droit de souscription aux actions), dans la limite du capital social autorisé, en totalité ou en partie et, de temps à autre, avec ou sans réserver de droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants, contre apport en espèces, en nature ou par voie d'incorporation de primes ou réserves disponibles ou autrement, avec ou sans prime d'émission, à déterminer à sa discrétion, pendant une période commençant à la date de l'assemblée générale extraordinaire prévoyant le capital social autorisé (et par la suite, son renouvellement) et expirant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire dans le Mémorial. Dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, le conseil d'administration doit faire porter ces émissions dans un acte notarié conformément à la loi et le présent article 5 devra être modifié en conséquence.»

II. Il résulte de la Décision du Conseil d'Administration que le Conseil d'Administration de la Société a augmenté le capital social de la Société de cent mille euro (EUR 100.000) à trois cent mille euro (EUR 300.000) par l'émission de vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

III. Il résulte de ce qui précède que les premier et deuxième paragraphes de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

"Le capital social émis et libéré de la Société est de trois cent mille euro (EUR 300.000) divisé en trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune.

Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à deux cent mille euro (EUR 200.000), représenté par vingt mille (20.000) actions autorisées non émises ayant chacune une valeur nominale de dix euro (EUR 10) permettant de porter le capital social émis de la Société à cinq cent mille euro (EUR 500.000). Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions supplémentaires (et/ou des instruments convertibles en actions ou donnant un droit de souscription aux actions), dans la limite du capital social autorisé, en totalité ou en partie et, de temps à autre, avec ou sans réserver de droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants, contre apport en espèces, en nature ou par voie d'incorporation de primes ou réserves disponibles ou autrement, avec ou sans prime d'émission, à déterminer à sa discrétion, pendant une période commençant à la date de l'assemblée générale extraordinaire prévoyant le capital social autorisé (et par la suite, son renouvellement) et expirant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire dans le Mémorial. Dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, le conseil d'administration doit faire porter ces émissions dans un acte notarié conformément à la loi et le présent article 5 devra être modifié en conséquence.»

IV. Il est décidé d'adapter la version anglaise du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements apportés ci-dessus. La version anglaise du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société sera formulée ainsi:

«The Company has an issued and paid-up capital of three hundred thousand Euros (EUR 300,000), divided into thirty thousand (30,000) shares with a par value of ten Euros (EUR 10) each.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à mille trois cent cinquante euros (€ 1.350.-)

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue française, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise; il est spécifié qu'à la demande de la même partie, en cas de divergences avec la version anglaise, le texte français fera foi étant précisé pour autant que de besoin que la version anglaise des Statuts faisant toujours foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes, à 10 heures 30.

Signé: WAGNER, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 avril 2009, Relation: EAC/2009/4870. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 07 mai 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009058339/207/74.

(090067950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

"Krap Nus S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.051.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 mai 2009 que:

- CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l. ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L - 2310 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 08/05/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009058252/15.

(090067574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.